



## Un protocole qui méprise les AESH !



*Les protocoles s'enchaînent sans que la situation des AESH soit vraiment prise en compte. Malgré la demande incessante de masques FFP2, de masques inclusifs, de gants, surblouses, visières et lingettes nécessaires à la sécurité de leur fonction, le ministère semble faire la sourde oreille : les AESH continuent d'être ignoré·es et leurs problématiques minimisées !*

- ★ Il est difficile de faire respecter aux élèves en situation de handicap le port du masque, le fait de ne pas le toucher, de ne pas se moucher ou de ne pas s'essuyer avec. Les parents, qui doivent fournir les masques, n'ont pas forcément les moyens pour que le protocole soit respecté : les élèves ne disposent donc pas de suffisamment de masques pour les changer.
- ★ La distanciation étant impossible, les AESH, en première ligne, doivent, pour un accompagnement de qualité, être à côté des élèves. Pour ne pas perturber le cours, ces personnels se tiennent très proches des élèves pour entendre et être entendus, le masque diminuant la portée du son.
- ★ Les AESH, de par leur fonction, doivent aussi réaliser des gestes liés aux actes de la vie courante (toilettes, aide au repas, actes médicaux,...) qui restent d'une grande promiscuité. Sans protection spécifique, ces AESH sont mis·es en danger !
- ★ Les Pials entraînent des brassages supplémentaires : la multiplication des élèves à accompagner et les déplacements dans différents établissements augmentent la possibilité de cas contacts ce qui met en danger ce personnel.
- ★ Nombre de personnels ne sont pas remplacés d'où une augmentation de la charge d'élèves par AESH. Dans certains cas, les élèves, sans AESH, doivent rester à la maison.
- ★ Des chef·fes d'établissement continuent d'exiger des AESH des tâches hors mission : désinfection, surveillance des récréés, surveillance des classes, accompagnement d'élèves non notifié·es...
- ★ Avec le nouveau passage en distanciel, des AESH se retrouvent dans la même situation qu'en mars, sans matériel, sans codes d'accès, sans les moyens nécessaires à une connexion informatique, le ministère n'ayant pas jugé bon de leur donner une prime d'équipement informatique !
- ★ La mise en place des demi-groupes dans les lycées ne doit pas conduire à une augmentation du temps de travail des AESH (cours en présentiels, cours et aide aux devoirs en distanciels). Enfin, les personnels subissent des directives ni claires ni réalisables, changeant constamment, avec un manque d'information qui renforce les angoisses des personnels, notamment pour les cas positifs avérés !

**La CGT Educ'action rappelle que les AESH, qui sont des agent·es de l'Éducation nationale, doivent être traité·es avec respect, avec une prise en compte de la pénibilité et de la charge de travail décuplées par la situation sanitaire. Un protocole spécifique est exigé ainsi que des moyens pour leur permettre d'exercer leur fonction avec dignité !**

Montreuil, le 18 novembre 2020